

LETTRE D'ENTENTE

ENTRE

L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

(l'employeur)

- et -

L'ASSOCIATION DES PROFESSEUR.E.S DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

(l'Association)

Objet : Dégenrer la convention collective

1. Les parties conviennent de commencer les travaux en vue de « dégenrer » la convention collective de l'APUO dans les six mois qui suivent la ratification de la convention collective ayant pour date d'entrée en vigueur le 1^{er} mai 2021.
2. Les parties conviennent d'achever la « dégenrer » de la convention collective avant l'expiration de la nouvelle convention collective ratifiée.

SIGNÉE à Ottawa, le 30 mars 2021.

Jules Carrière
UNIVERSITÉ D'OTTAWA
Négociateur en chef

Dalie Giroux
APUO
Négociatrice en chef